

# Syndicat Mixte du Dropt Amont

## Compte rendu réunion du mardi 8 avril 2025

Le mardi 8 avril 2025 à 18 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 2 avril 2025, s'est réunie sous la présidence de Alain GOUYOU.

Secrétaire de la séance : Guy PAGES

Présents : Patrick BECHEREL, Jean BIARD, Monique FLEURAT, Alain GOUYOU, Nadine LANDAT, Guy PAGES, Gilles QUELENNEC, Thierry TRIAYRE

Absents et excusés : Bernard ALPAGO, Daniel AUROUX, Laurent AUROUX, Jacques AUVRAY, Christian BARCHIESI, Yves BARREAU, Serge BATAILLÉ, Grégory BATANERO, Nadeige BAZZOLI, Denis BEAUVIE, Thierry BERNET, Laurent BICHE, Christophe CAPMAS, Viviane CHABRONNERIE, Jean-Baptiste CHEMIN, Michel COASSIN, Jean-Michel COSTE, Pascal DANDY, Laurence DAUBIE, Jean-François DEFOLCHI, Georges DEJONGHE, Laurent DESCHAMPS, Christian DIEUDONNE, Yannick DUMAINE, Maryse ESSENAUD, Dominique GALLERY DES GRANGES, Pierre GASCOU, Cédric JACQUET, Stéphane MARTIN, Sylvie MARTINAUD, Stéphane MAUREL, Bruno MONTI (excusé), Patrick MOUILLAC, Ludovic PAPON, Nicolas PASERO, Jean-Pierre PRETTE, Emmanuel PREVOT, Jean-Marie RAYET, Bertrand ROUSSELY, Jean-Paul ROUSSELY, Roselyne VUADEL, Alain WEBER.

### Ordre du jour :

- ✓ Adoption du compte rendu de la réunion du 10 février 2025,
- ✓ Proposition et adoption des amortissements 2025 (délibération),
- ✓ Proposition et adoption des participations 2025 Gemapi et missions hors Gemapi (délibération),
- ✓ Présentation et vote du budget prévisionnel 2025 (délibération),
- ✓ Autoriser le président à contracter un emprunt court terme (délibération),
- ✓ Paiements pour Services Environnementaux - programme de l'AEAG - DE\_2025\_11 (délibération),
- ✓ Questions diverses :

-----

La réunion du comité syndical du 1er avril 2025 n'ayant pas atteint le quorum et conformément à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le comité syndical délibérera sans condition de quorum.

M. le président demande à l'assemblée l'autorisation de rajouter un thème à l'ordre du jour qui fera l'objet d'une délibération : Paiements pour Services Environnementaux - programme de l'AEAG.

L'assemblée accepte à l'unanimité d'ajouter à l'ordre du jour le « Paiements pour Services Environnementaux - programme de l'AEAG ».

### ✓ Adoption du compte rendu de la réunion du 10 février 2025

Le compte rendu de la réunion du 10 février 2025 présenté à l'assemblée pour adoption.

### ✓ Proposition et adoption des amortissements 2025 (DE 2025 09)

Monsieur le président présente les amortissements à prévoir pour l'année 2025 et à inclure dans le budget primitif 2025.

#### Amortissements 2025 :

Monsieur le président présente les amortissements à prévoir pour l'année 2025 et à inclure dans le budget primitif 2025.

COMPTE	DEPENSE	durée en année	n° délib	Date déb amort.	Date fin amort.	2025	n° d'inventaire
2041513	21 943,92 €	5	DE_2024_04	2024	2028	4 388,78	part 2023 acompte participation protection digue Lescourroux
2041511	1 660,00 €	1	DE_2025_09	2025	2025	1 660,00	part 2024 stratégie agricole
2041511	5 736,00 €	1	DE_2025_09	2025	2025	5 736,00	part 2024 véhicule OUGC
2041513	5 978,12 €	5	DE_2025_09	2025	2029	1 195,62	Part 2024 solde participation protection digue Lescourroux
<b>Total</b>	<b>35 318,04 €</b>					<b>12 980,40</b>	
Ecritures :							
6811 : mandat	12 980,40 €						
28041511 titre	7 396,00 €						
28041513: titre	5 584,40 €						

Il propose d'adopter les amortissements 2025 tels que présenté ci-dessus.

*Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide :*

- D'adopter les amortissements pour l'année 2025 tels que présentés ci-dessus.

✓ **Proposition et adoption des participations Gemapi et mission hors Gemapi 2025 (DE 2025 10)**

Monsieur le président présente les cotisations pour l'année 2025, pour les compétences Gemapi et les missions hors Gemapi qui seront versées par les communautés de communes et communes, chacune pour leur territoire respectif. Il indique que les cotisations 2025 seront identiques à 2024.

*Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide :*

- D'adopter les cotisations 2025 pour les compétences Gemapi et les missions hors Gemapi, tel que présentées ci-dessus.

# COTISATIONS GEMAPI et MISSIONS HORS GEMAPI DES COMMUNAUTES DE COMMUNES ANNEE 2025

Communes	Cotisations 2024 GEMAPI	Cotisations 2024 hors GEMAPI	BUGDET GEMAPI	
			69300	
			BUDGET HORS GEMAPI (2 euros)	28869
			Cotisations GEMAPI	Cotisations Hors GEMAPI
BEAUMONTOIS-DU-PERIGORD*	6080,09	2527,89		
BIRON	214,96	89,37		
CAPDROT	2970,17	1234,89	Communauté de communes Bastides Dordogne	16703,13
GAUGEAC	793,72	330,00		6944,57
LAVALADE	325,69	135,41	Communauté de Communes Portes Sud Périgord	4132,84
LOLME	235,86	98,06		1718,29
MARSALES	247,15	102,76	CC Vallée de la Dordogne Forêt Bessède	0
MONPAZIER	3369,69	1401,00		1,0009
			CDC Bastides en Haut Agenais Périgord	48464,03
NAUSSANNES	424,15	176,34		20149,63
RAMPIEUX	800,19	332,69	CDC DOMME VILLEFRANCHE PERIGORD	0
SAINT-CASSIEN	274,19	114,00		55,51
SOULAURES	183,21	76,17		
VERGT-DE-BIRON	784,06	325,98		
			<b>TOTAL</b>	<b>69300,00</b>
				<b>28869,00</b>
BARDOU	157,04	65,29		
BOISSE	1803,90	750,00		
FAURILLES	259,76	108,00		
MONMARVES	461,80	192,00		
SAINT-LEON-D'ISSIGEAC	1002,97	417,00		
SAINTE RADEGONDE	447,37	186,00		
BOURNEL	1854,41	771,00		
CAHUZAC	2251,27	936,00		
CANCON	553,06	229,94		
CASTILLONNES	10029,70	4169,99		
CAVARC	1183,36	492,00		
DEVILLAC	302,11	125,61		
DOUDRAC	757,64	315,00		
DOUZAINS	1991,51	828,00		
FERRENSAC	1515,28	630,00		
LOUGRATTE	2311,35	960,98		
LALANDUSSE	1645,16	684,00		
MAZIERES NARESE	829,80	345,00		
MONBAHUS	24,43	10,16		
MONTAURIOL	1241,08	516,00		
MONTAUT	1604,21	666,98		
MONVIEL	1,46	0,61		
PARRANQUET	829,80	345,00		
RAYET	1313,24	546,00		
RIVES	1515,28	630,00		
SAINT ETIENNE DE VILLEREAL	1481,97	616,15		
SAINT EUTROPE DE BORN	648,09	269,45		
SAINT MARTIN DE VILLEREAL	741,59	308,33		
SAINT MAURICE DE LESTAPEL	618,45	257,13		
SAINT QUENTIN DU DROPT	1450,34	603,00		
SERIGNAC PEBODOU	1277,16	531,00		
TOURLAC	1017,40	423,00		
VILLEREAL	9474,89	3939,33		
<b>Totaux (CDC population &gt;25 habitants)</b>	<b>69300</b>			
MAZEYROLLES	0	55,51		
BELVES	0	0,85		
SALLES-DE-BELVES	0	0,15		
<b>Totaux (Communes HORS GEMAPI)</b>	<b>69300,00</b>	<b>28869,00</b>		

✓ **Présentation et vote du budget prévisionnel 2025 (DE 2025 11)**

Le Président présente le rapport suivant :

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2025 du SYNDICAT MIXTE DU DROPT AMONT,

***Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide :***

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**DELIBERE ET DECIDE :**

**ARTICLE 1 :**

L'adoption du budget du SYNDICAT MIXTE DU DROPT AMONT pour l'année 2025 présenté par son Président,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses de fonctionnement et s'élevant au total :

**En recettes à la somme de : 152 540.43 Euros,**  
**En dépenses à la somme de : 152 540.43 Euros,**

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses d'investissement, auquel a été ajouté un emprunt relais de 2 ans de 80 000.00 €.

**En recettes à la somme de : 216 549.58 Euros,**  
**En dépenses à la somme de : 296 549.58 Euros.**

**ARTICLE 2 :**

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	30 730.00
65	Autres charges de gestion courante	47 929.00
66	Charges financières	4 000.00
67	Charges exceptionnelles	100.00
68	Amortissements	12 981.00
023	Virement à la section d'investissement	56 800.43
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>152 540.43</b>

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
74	Dotations et participations	98 169.00
75	Autres produits de gestion courante	0.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	54 371.43
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>152 540.43</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT****DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
204	Subventions d'équipement versées	34 205.00
23	Immobilisations en cours	169 466.05
041	Opérations patrimoniales	0
16	Emprunts et dettes assimilées	
001	Solde d'exécution reporté	12 878,53
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>216 549.58</b>

## RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	32 060.14
138	Autres subventions invest. non transf.	106 534.00
16	Emprunts et dettes assimilées	101 155.01
021	Virement de la section de fonctionnement	56 800.43
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>296 549.58</b>

### ✓ **Autorisation à donner au président pour contracter un emprunt court terme, (DE 2025 12)**

Le président indique suite au lancement des différents travaux notamment des programmes 2024-2025 et dans l'attente des subventions et du FCTVA, il conviendrait de réaliser un prêt relais pour l'attente du versement de ceux-ci.

Le montant d'emprunt relais est estimé à 80 000 euros.

*Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide :*

- D'autoriser le président à contracter un emprunt relais de 80 000 euros dans l'attente du versement des subventions et du FCTVA en cours,
- De donner quitus au président pour choisir l'offre la plus avantageuse pour la collectivité.

### ✓ **Paiements pour Services Environnementaux - programme de l'AEAG - DE 2025 11**

La réunion du comité syndical du 1er avril 2025 n'ayant pas atteint le quorum et conformément à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le comité syndical délibérera sans condition de quorum.

Dans le cadre du 12<sup>ème</sup> programme d'intervention (2025-2030), le conseil d'administration de l'Agence de l'Eau Adour Garonne a prévu une enveloppe financière de 15 millions d'euros par an pour la rémunération des services environnementaux rendus par des activités agricoles.

Epidropt est un syndicat mixte ouvert constitué de 3 départements (33/47/24) et 2 syndicats de rivières (Syndicat Mixte du Dropt amont et aval). Il est présent depuis plus de 30 ans sur le territoire.

Il couvre un territoire agricole avec de forts enjeux en matière de biodiversité notamment avec le site Natura 2000 du Dropt et deux ZNIEFF de type 2. Sur le bassin versant du Dropt, environ 2 400 exploitations agricoles sont présentes et la SAU (Surface Agricole Utile) représente environ 65 % de la surface du bassin versant. L'agriculture apparaît donc comme l'aménageur premier et, par conséquent, les pratiques et activités agricoles influencent fortement sur les milieux naturels du territoire.

Le Syndicat mixte Epidropt est à l'origine d'un panel d'actions sur son territoire dont :

- l'animation du SAGE Dropt (dispositions et règles visant la préservation des zones humides et la réduction de l'érosion des sols), dans le cadre duquel deux stratégies sont en cours de rédaction, avec des validations prévues courant 2025 :
  - la construction d'une Stratégie Agricole (Programme d'actions agricoles en cours de finalisation),
  - la rédaction d'une Stratégie Zones humides (en cours de rédaction),
- l'animation du site Natura 2000 « Réseau hydrographique du Dropt » (FR7200692),
- l'animation de deux PAEC à enjeux Biodiversité dont un sur le site Natura 2000,
- l'appui technique à la mise en œuvre des deux PPGCE pour le Syndicat mixte du Dropt aval et le Syndicat mixte du Dropt amont,
- la gestion de la réalimentation sur le bassin versant du Dropt, ...

De plus, Epidropt a la particularité depuis juillet 2023 d'enrichir la connaissance sur les prélèvements agricoles et la répartition entre les différentes ressources du bassin versant du Dropt via l'animatrice de l'Organisme Unique de Gestion collective Dropt (OUGC Dropt).

Ainsi, le syndicat mixte Epidropt est très bien identifié sur le territoire et souhaite bénéficier de la mise en place de deux outils sur son territoire :

- les Paiements pour Services Environnementaux (PSE) portés par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et plus précisément :
  - les PSE zones humides/prairies (mesure 20 du Plan Eau),
  - les PSE AAC (aire d'alimentation de captage des eaux de Labrame – mesure 27 du Plan Eau, concerné par une déconversion Bio).
- les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques à enjeu Eau (MAEC Eau) comprenant les MAEC « Qualité et gestion quantitative de l'eau pour les grandes cultures », « Qualité et gestion quantitative de l'eau pour les cultures pérennes » et « Qualité et protection du sol ».

Les PSE et les MAEC Eau sont identifiés dans le cadre du Programme d'actions agricoles et apparaissent comme des leviers pertinents sur le territoire. Soutenir l'élevage, qui participe au maintien et à la préservation des zones humides, et accompagner les exploitations vers des changements de pratiques favorables à la qualité des eaux et des sols sont des enjeux prégnants au regard de la place de l'agriculture sur le territoire.

Enfin, il est important de relever que le bassin versant du Dropt est identifié comme prioritaire dans la stratégie de gestion quantitative validée par le comité de bassin en 2021. Dans ce sens, la Stratégie agricole en cours d'élaboration correspond à une démarche de gestion concertée de la gestion quantitative. En effet, cette démarche portée par la CLE, comprend une stratégie caractérisant les enjeux environnementaux du territoire et un programme d'actions opérationnelles (solutions de sobriété, agroécologie, qualité de l'eau, économies d'eau, développement des filières ...) qui intègrent les différents acteurs et porteurs de projet sur le territoire. Cette Stratégie agricole peut donc être identifiée comme un contrat territorial multi-thématiques.

La mise en œuvre des PSE et des MAEC Eau est essentielle et pourra être portée par le Syndicat avec l'appui d'une animatrice récemment recrutée pour renforcer les possibilités d'animation sur notre territoire.

***Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide :***

- De soutenir la candidature du territoire d'Epidropt dans la mise en œuvre de deux outils sur son territoire :
  - les Paiements pour Services Environnementaux (PSE) portés par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et plus précisément :
    - les PSE zones humides/prairies (mesure 20 du Plan Eau),
    - les PSE AAC (aire d'alimentation de captage des eaux de Labrame – mesure 27 du Plan Eau, concerné par une déconversion Bio),
  - les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques à enjeu Eau (MAEC Eau) comprenant les MAEC « Qualité et gestion quantitative de l'eau pour les grandes cultures », « Qualité et gestion quantitative de l'eau pour les cultures pérennes » et « Qualité et protection du sol ».

- D'autoriser le président du Syndicat mixte du Dropt amont à soutenir la demande d'Epidropt et à signer le courrier de candidature.

Le secrétaire de séance,  
Guy PAGES

Le président,  
Alain GOUYOU.